

BASSIN DE POMPEY**Charte environnementale
du parc Eiffel Energie**

Laurent Trogrlic et Martial Munier ont cosigné la charte.

Le parc Eiffel Energie a bel et bien relevé le défi de la reconversion industrielle du bassin de Pompey. Pour le printemps 2009, il fait le pari d'une qualification Iso 14001. « C'est parce que nous avons le souhait de faire de notre parc Eiffel Energie un parc qualité par excellence que nous poursuivons notre engagement dans une démarche qualité qui préserve l'environnement » a rappelé Laurent Trogrlic, président de la CCBP lors de la signature de la charte « politique environnementale 2009 du parc Eiffel Energie ». Une charte cosignée par Martial Munier, président de l'association « Val de Lorraine Entreprendre » qui regroupe déjà la moitié des entreprises du parc et ne demande qu'à accueillir de nouveaux membres. « Nous nous retrouvons autour d'engagements communs mais ce qui est également important c'est que l'association nous permet de nous rencontrer, patrons de petites et moyennes entreprises, voire de très petites entreprises (pour lesquelles, avec les très petites industries, sera bientôt créée une commission), et patrons de structu-

res plus importantes. Nous profitons des avantages des uns et des autres, nous nous sommes par exemple organisés pour le courrier ce qui nous permet à tous de réaliser des économies » souligne le dynamique président.

Quatre axes

L'amélioration continue des résultats environnementaux s'articule autour de 4 axes : gestion des déchets, réduction des consommations énergétiques, optimisation des déplacements (accompagnée de la création de voies douces et d'une desserte efficiente du parc par les transports en commun) et amélioration continue des services, du cadre de vie, de la propreté et du paysage. Jean-Paul Cussenot, vice-président de Val de Lorraine Entreprendre précise que si la gestion des déchets a un coût, elle peut à son tour générer des économies. « Dans le cas de Delipapier, nous traitons 120.000 tonnes de matières premières par an, les déchets représentent 3 à 4% de ce volume. Leur traitement, avec revalorisation de certains d'entre eux, nous permet aujourd'hui d'économiser 200.000 € par an ».